

David Goeury
Paris-La Sorbonne, laboratoire ENEC.
david.goeury@gmail.com

Titre :

Les aires protégées du Souss entre mitage et constitution d'étendards identitaires.

Mots-clefs :

Urbanisation, agriculture intensive, réserves intégrales, mitage, identité amazigh.

Résumé :

La région du Souss, avec un peu plus d'1,5 millions d'habitants, constitue le troisième pôle économique du Maroc. Vaste région agricole productrice de primeurs sur terres irriguées, deuxième pôle touristique du pays avec la station balnéaire d'Agadir et espace agroindustriel en formation, elle connaît un processus à la fois d'urbanisation accélérée (25 000 urbains en plus chaque année pour la seule agglomération d'Agadir de 1994 à 2004) et de mise en valeur intensive des espaces ruraux.

Parallèlement, cette région est concernée par différents programmes de protection de l'environnement. En 1991, le Parc national Souss-Massa (PNSM) a été délimité sur une bande littorale de 5 km large et 65 km de long, entre les deux principales agglomérations que sont Agadir-Inezgane (plus de 900 000 habitants) au nord et Tiznit (70 000 habitants) au sud, afin de préserver l'avifaune qui peuple les deux embouchures des oueds Souss et Massa, et tout particulièrement la dernière colonie viable d'ibis chauves au monde. Puis en 1998, la région a été intégrée à l'immense Réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA), qui s'étend de Sidi Ifni au sud à Essaouira au nord sur plus de 830 000 ha, pour protéger l'unique peuplement d'envergure de cet arbre endémique.

Cette volonté de préserver les derniers vestiges d'espèces menacées semble antinomique avec le développement économique accéléré polarisé des villes et des bourgs ruraux. Les eaux des oueds Souss et Massa sont massivement captées par le biais de grands barrages au profit de l'agriculture intensive de deux grands périmètres irrigués et des réseaux d'adduction d'eaux potables indispensable au développement urbain. Le Parc national et la forêt d'arganier sont gangrénés par les serres à primeurs, l'expansion urbaine et les projets touristiques.

Cependant, la proximité d'une grande métropole comme Agadir et d'un réseau de villes moyennes en pleine croissance offrent aussi des opportunités pour mener des actions de préservation de la biosphère. La qualité des infrastructures (aéroport, hôtels, routes) et la densité des acteurs locaux (le Souss est considéré comme le deuxième espace associatif du Maroc) favorisent la multiplication des projets. Elles facilitent la mobilisation de moyens financiers pour mener des actions d'envergure. Le PNSM et la RBA bénéficient de multiples accords de coopérations internationaux qui s'appuient sur les associations de développement local mais aussi sur la qualité du personnel administratif. Ils deviennent des espaces pilotes à l'échelle nationale, aussi bien dans le développement de structures administratives dédiées, le parc figurant parmi les premiers à disposer d'un plan d'aménagement et de gestion en 1995 et d'une direction décentralisée, que dans la mise en place de projets de développement durable participatifs avec les associations de développement local, en multipliant les initiatives de création d'activités génératrices de revenus valorisant la biodiversité (apiculture, conchyliculture, huilerie d'argan) aboutissant à la création du Réseau des associations de la réserve de biosphère arganeraie (RARBA). Par ailleurs, du fait de la spécialisation de la région dans l'agriculture intensive, les aires protégées bénéficient de la présence de nombreux professionnels (ingénieurs agronomes, vétérinaires, chercheurs) à même d'améliorer les capacités de reproduction des espèces protégées. Ainsi, le PNSM fut choisi à partir de 1995 pour assurer la reproduction de la faune saharienne avant leur réintroduction dans les autres réserves du royaume. Deux réserves intégrales, Arrouais (1200 ha) et Rokein (2000 ha), accueillent des autruches à cou rouge, venue du Tchad, et des grands ongulés sahariens (addax, oryx algazelle, gazelle dorcas, gazelle dama mohrr)

originaires de zoos européens. Grâce à la qualité de l'encadrement humain, ils se sont multipliés permettant les premiers transferts à partir de 2008. Enfin, de nombreux acteurs utilisent ces aires protégées pour mener des actions de sensibilisation à l'échelle régionale, nationale voire internationale. Localement des associations comme l'Association des Enseignement de Science et Vie de la Terre (AESVT) produisent des brochures pédagogiques à destination des écoliers et multiplient les excursions d'observation de la faune et de la flore. D'autres associations, comme *Amoudou* (voyage en tachelhit) sise à Tiznit, assurent la promotion du tourisme équitable en soutenant la coopérative rurale d'Agrou. Ces associations, mais aussi des experts dans le cadre d'accords de coopération internationale, notamment ceux de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'île de France (IAU îdF), exercent une pression sur les autorités et les élus pour intégrer les contingences environnementales dans le développement régional. Ils militent pour la mise en place d'un Schéma d'aménagement territorial de l'aire métropolitaine d'Agadir (Satama) à même de concilier croissance économique, amélioration des conditions de vie et préservation de l'environnement.

Les principales communes urbaines concernées réfléchissent actuellement à de nouvelles politiques à même de répondre à ces attentes sociales. Ainsi, la commune de Tiznit, après avoir obtenu une extension de son périmètre administratif, a intégré les terres agricoles historiques de Dou Targa, pour les transformer en une aire protégée au cœur de la ville. De même à Agadir, les espaces actuellement non aménagés entre la station balnéaire et le site d'Agadir Oufella sont mis en réserve pour réintroduire des espèces endémiques comme l'organier au cœur de la ville. En outre, cet arbre, considéré comme un symbole identitaire régional amazigh, attise une concurrence politique entre les villes d'Agadir, de Tiznit et d'Essaouira. Ces municipalités veulent s'attribuer le titre de capitale de l'arganeraie notamment par l'organisation d'un festival éponyme.

Ces gestes restent encore limités et ne concernent que certaines communes urbaines. Dans les autres communes et plus particulièrement celles couvertes par les aires protégées, les élus restent souvent hostiles aux politiques de préservation de la biodiversité sur de vastes étendues voulant rester maître du foncier. L'octroi d'autorisations de construire leur assure l'adhésion d'une large clientèle à même de les soutenir électoralement et alimente souvent la corruption locale. La proximité d'Agadir accroît la pression surtout pour la création de pôles touristiques balnéaires.

Dès lors, on assiste à une forme de juxtaposition d'espaces protégés et d'espaces urbanisés au point de former une marqueterie confuse, à l'image de l'administration du PNSM qui est installée à Inezgane entre le « golf des dunes » et le « golf du soleil ». Par exemple, l'embouchure de l'oued Massa, qui constitue le cœur du PNSM, est encadrée par deux espaces touristiques en expansion, Sidi Rbat au nord et Sidi Ouassai au sud, et subit la pression de terres agricoles à l'est. De même, une aire de régénération de l'arganeraie a été décidée entre l'aéroport international et la voie rapide Agadir-Taroudant. Les aires protégées, prennent alors la forme de zones entourées de grillages, devant assurer la régénération d'une espèce végétale ou animale, au point de se confondre parfois avec une terre agricole ou un élevage. Conscients de la situation, les autorités du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts envisagent dès le vote de la nouvelle loi sur les aires protégées qui remplacera le texte colonial de 1934, de changer l'appellation de Parc National de Souss Massa en Parc Naturel de Souss Massa plus à même de correspondre aux normes internationales de coexistence entre un espace naturel protégé et une aire métropolitaine de plus d'un million d'habitants.

Cependant, une question reste en suspens : cette étape correspond-elle à un recul des espaces naturels protégés réduits à des enclaves environnementales transformées en simples parcs ou zoos urbains jouant le rôle d'étendards identitaires ou est-elle le point de départ à une vraie politique de préservation de l'environnement permettant de concilier développement économique, social et préservation des grands équilibres écologiques régionaux ?

Figure 1 :

Les espaces naturels protégés de l'aire métropolitaine d'Agadir : une marquetterie confuse

